

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 4.14

CRD25
Original Language Only

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION

Forty-sixth Session

FAO Headquarters, Rome, Italy

27 November - 2 December 2023

WORK OF CODEX COMMITTEES (CODEX COMMITTEE ON GENERAL PRINCIPLES)

(Comments of Benin, Ghana, India, Kenya, Mali and South Africa)

Benin

Propositions soumises pour approbation

1. RÉVISION DES PROCÉDURES DE LA SECTION 3 DU MP, LIGNES DIRECTIVES POUR LES ORGANES SUBSIDIAIRES
2. L'ENVOI D'UNE LETTRE CIRCULAIRE SOLLICITANT DES PROPOSITIONS DE LA PART DES MEMBRES SUR LES INCOHÉRENCES DE LANGAGE ET LE CONTENU PÉRIMÉ DU MP, À L'EXCEPTION DE LA SECTION 3

Contexte:

Le CCGP32 a accepté la proposition du Secrétariat du Codex de développer une version numérique du Manuel de Procédure du Codex (MP) qui le rendra plus facile à utiliser. Cependant, le Secrétariat a identifié plusieurs incohérences éditoriales et de formatage qui doivent être résolues avant d'entreprendre tout travail sur cette numérisation. Au cours de la CCGP33, le Secrétariat a présenté le nouveau format et la nouvelle mise en page du MP, notant que parmi les nouvelles caractéristiques introduites, il y avait un avant-propos pour donner plus de visibilité aux principaux ajouts/modifications inclus dans la nouvelle version du MP, et des sections supplémentaires en début et en fin d'ouvrage, par exemple une liste d'abréviations, afin de faciliter la navigation et l'utilisation. En plus, le Secrétariat a indiqué que certains contenus de la section 3 du MP seraient supprimés. Le CCGP a approuvé dans l'ensemble la proposition du Secrétariat du Codex et a convenu de demander à la Commission du Codex Alimentarius (CAC46) de :

- a) Approuver le déplacement de la Section 6 (Adhésion), Adhésion à la Commission du Codex Alimentarius du MP sur le site web du Codex avec un lien vers la liste fournie dans le MP
- b) Approuver les modifications du PM telles que listées dans l'Annexe II de REP23/GP.
- c) Demander aux secrétariats hôtes de revoir les procédures de la section 3 du MP, Directives pour les organes subsidiaires, afin d'identifier le texte à mettre à jour.
- d) Approuver l'envoi d'une Lettre Circulaire sollicitant des propositions de la part des Membres sur les incohérences de langage et le contenu remplacé du MP, à l'exception de la section 3, pour examen lors d'une prochaine session de la CAC en vue d'un éventuel renvoi au CCGP.

Position:

Le Bénin soutient les approbations demandées par le CCGP.

Justification:

La numérisation du Manuel de Procédure du Codex améliorera l'utilisation du manuel tout en facilitant sa mise à jour.

Ghana

Proposals submitted for approval

1. REVIEW OF THE PROCEDURES IN SECTION 3 OF THE PM, GUIDELINES FOR SUBSIDIARY BODIES
2. ISSUING OF A CIRCULAR LETTER SOLICITING PROPOSALS FROM MEMBERS ON INCONSISTENCIES IN LANGUAGE, AND SUPERSEDED CONTENT OF THE PM, APART FROM SECTION 3

Position: Ghana supports the approvals as requested by CCGP

Rationale: Digitalization of the Codex procedural manual will improve the usability of the manual while making its update easy.

India

Part 1 :

1. Review of the procedures in section 3 of the PM, guidelines for subsidiary bodies
2. Issuing of a Circular Letter soliciting proposals from Members on inconsistencies in language, and superseded content of the PM, apart from section 3

India supports approval of this work

Kenya

Position: Kenya appreciates the work undertaken by the joint FAO/WHO Codex secretariat and CCGP and therefore supports the approval of the amendment as contained in Annex I and Annex II of CX/CAC 23/46/2. Kenya also supports the approval of proposals by CCGP33 as contained in REP 23/GP para 36 ii and iii.

Mali

Propositions soumises pour approbation

1. RÉVISION DES PROCÉDURES DE LA SECTION 3 DU MP, LIGNES DIRECTIVES POUR LES ORGANES SUBSIDIAIRES
2. L'ENVOI D'UNE LETTRE CIRCULAIRE SOLLICITANT DES PROPOSITIONS DE LA PART DES MEMBRES SUR LES INCOHÉRENCES DE LANGAGE ET LE CONTENU PÉRIMÉ DU MP, À L'EXCEPTION DE LA SECTION 3

Contexte:

Le CCGP32 a accepté la proposition du Secrétariat du Codex de développer une version numérique du Manuel de Procédure du Codex (MP) qui le rendra plus facile à utiliser. Cependant, le Secrétariat a identifié plusieurs incohérences éditoriales et de formatage qui doivent être résolues avant d'entreprendre tout travail sur cette numérisation. Au cours de la CCGP33, le Secrétariat a présenté le nouveau format et la nouvelle mise en page du MP, notant que parmi les nouvelles caractéristiques introduites, il y avait un avant-propos pour donner plus de visibilité aux principaux ajouts/modifications inclus dans la nouvelle version du MP, et des sections supplémentaires en début et en fin d'ouvrage, par exemple une liste d'abréviations, afin de faciliter la navigation et l'utilisation. En plus, le Secrétariat a indiqué que certains contenus de la section 3 du MP seraient supprimés. Le CCGP a approuvé dans l'ensemble la proposition du Secrétariat du Codex et a convenu de demander à la Commission du Codex Alimentarius (CAC46) de :

a) Approuver le déplacement de la Section 6 (Adhésion), Adhésion à la Commission du Codex Alimentarius du MP sur le site web du Codex avec un lien vers la liste fournie dans le MP

b) Approuver les modifications du PM telles que listées dans l'Annexe II de REP23/GP.

c) Demander aux secrétariats hôtes de revoir les procédures de la section 3 du MP, Directives pour les organes subsidiaires, afin d'identifier le texte à mettre à jour.

d) Approuver l'envoi d'une Lettre Circulaire sollicitant des propositions de la part des Membres sur les incohérences de langage et le contenu remplacé du MP, à l'exception de la section 3, pour examen lors d'une prochaine session de la CAC en vue d'un éventuel renvoi au CCGP.

Position :

Le Mali soutient les approbations demandées par le CCGP.

Justification:

La numérisation du Manuel de Procédure du Codex améliorera l'utilisation du manuel tout en facilitant sa mise à jour.

South Africa

South Africa notes and support the proposed new format of the PM. The structure of the Procedure manual 28th is user friendly and noted that it is line with the guideline provided by the FAO and WHO. SA further noted that there is still work been done before the PM can be digitized including the work on the other languages since the 28th edition is only available in English only.

Rationale: The work to eventually digitize the PM is welcome as the changes in technology and to move to paperless will also make it easier for the Codex